



Puis je porter plainte contre mon département?

Par **EMMA95**, le **07/06/2010** à **22:23**

Bonjour, rnrnMa maison est située sur une départementale qui traverse l'agglomération où je demeure. Le flot continu des camions et autobus font vibrer ma maison du rdc au grenier. Nous sentons les vibrations au sol et la maison tremble. Toutes les fissures que nous avons rebouchées, il y a 6 ans réapparaissent les unes après les autres. rnrnLe perron extérieur s'est totalement fissuré et se désolidarise de la maison. Pouvons nous exiger que la route départementale soit refaite afin d'éviter ce type de désagrément et pouvons nous exiger des dommages et intérêts pour réparer les nuisances dues à la route? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Krill**, le **19/12/2010** à **10:53**

Bonjour EMMA, rnrnrnje suis exactement dans le même cas que vous, avez vous trouvé une solution à votre problème? rnje souhaite dans un premier temps faire jouer mon assurance habitation, mais également me retourner contre la commune et le département. rnje suis preneur de toutes informations....rnrnmerci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **19/12/2010** à **11:55**

Bonjour, c'est la [fluo]Direction interdépartementale des Routes de votre département [fluo]qu'il faut mettre en cause pour obtenir réparation. Une expertise des dégâts et de leur

imputation à l'ouvrage public (route nationale, département,...) sera nécessaire. Bon dimanche à vous.

Par **Krill**, le **19/12/2010** à **19:30**

Bonsoir jeetendra,rnrnmerci de votre réponse, mais pensez vous que je dois faire jouer mon assurance habitation pour "peut etre" avoir plus de poids contre 1 admnistration?